

Hôtel Créole Beach – Le Gosier – Du 18 au 20 novembre 2015

**XVIII^{èmes} journées du collège de
Gynécologie-Obstétrique
et de Périnatalogie
en Guadeloupe**

Président du congrès: Professeur Xavier DEFFIEUX

Mercredi 18 Novembre 2015

La Loi de Santé

Docteur Guy URSULE
Président de l'URPS Médecins Libéraux



La loi de santé

La loi de santé s'articule autour de trois axes :

- Le renforcement de la prévention,
- La réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste,
- Le développement des droits des patients.





La loi de santé

Elle se décline en cinq Grands chapitres :

- Renforcer la Prévention et la Promotion de la Santé
- Faciliter au quotidien le parcours de santé
- Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
- Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire
- Les Mesures de simplification et d'harmonisation





La loi de santé

Elle se trouve motivée par trois constats :

- L'allongement de la durée de la vie :
 - Une espérance de vie de 85,4 ans pour les femmes (+1,6 année en 10 ans)
 - et de 79,2 ans pour les hommes en 2014 (+ 2,5 années en 10 ans).





La loi de santé

- La progression des maladies chroniques :
 - s'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques, conséquences directes du vieillissement de la population.
 - Cette réalité est encore plus prégnante en Guadeloupe, pays dont le vieillissement se fait à marche forcée.





La loi de santé

- La persistance des inégalités de santé :
 - les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population.
 - Les enfants d'ouvriers ont 10 fois plus de chances d'être obèses que les enfants de cadres, pour les enfants dont les ne bénéficient que d'aides sociales on peut penser que ce risque est encore plus grand.





La loi de santé

- La persistance des inégalités de santé :
 - les cadres vivent 10 années de plus que les ouvriers sans limitations fonctionnelles...
 - Entre 2002 et 2012, ce qui restait à la charge des patients n'a cessé d'augmenter, et
 - les déserts médicaux se sont installés....





La loi santé

Examinons ces cinq grands chapitres :

Il s'agit d'abord de Renforcer la Prévention et la Promotion de
la Santé





Renforcer la Prévention et la Promotion de la Santé

Soutenir les jeunes pour l'égalité des chances en santé :

- L'École est sollicitée : sommation d'actions de promotion de la santé constituant ainsi un réel « parcours éducatif en santé ».
- Levée des restrictions en matière d'accès à la contraception d'urgence pour les élèves du second degré.





Renforcer la Prévention et la Promotion de la Santé

Lutte contre le tabagisme :

- Fumer dans les voitures en présence de mineurs : interdit
- Paquets neutres : seront obligatoires
- Interdiction de l'implantation de débits de tabac près des établissements scolaires (Les dealers seront pourchassés?)





Renforcer la Prévention et la Promotion de la Santé

Lutte contre le Binge Drinking :

- Protéger les jeunes des ravages de l'alcool en sanctionnant l'incitation à la consommation excessive : les sanctions prévues contre le bizutage seront étendues à l'incitation de consommer de l'alcool de manière excessive. La vente à des mineurs de tout objet vantant l'ivresse sera interdite.





Renforcer la Prévention et la Promotion de la Santé

- Lutte contre l'incitation à la maigreur (Mannequins).
- Lutte contre la dénutrition des résidents en EHPAD.
- Interdiction des fontaines à sodas.
- Signalétique adaptée sur les aliments.





Renforcer la Prévention et la Promotion de la Santé

Il est prévu d'améliorer l'information nutritionnelle sur les emballages alimentaires en la rendant plus simple, plus synthétique et plus accessible (Code Couleurs).

- Ouverture de salles de consommation à moindre risque pour les toxicomanes.
- Interdiction de la publicité pour les cabines de bronzage.





Faciliter au quotidien le parcours de santé

Étendre le tiers payant chez le médecin pour permettre à tous les français de se faire soigner, même s'ils ont des difficultés pour avancer le prix de la consultation.

Cette évolution est une vraie révolution. Le malade n'est plus le payeur remboursés par ses assurances, ce sont les assureurs qui payent le médecin.

Améliorer l'information des usagers sur l'offre de soins de proximité.





Faciliter au quotidien le parcours de santé

Désigner un médecin traitant pour les enfants de 0 à 16 ans pour suivre régulièrement leur état de santé, identifier le plus tôt possible les signes précurseurs de l'obésité, les troubles de l'apprentissage ou les conduites addictives.

Créer un numéro d'appel national de garde unique pour joindre un médecin de garde pendant les heures de fermeture des cabinets médicaux.





Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé

Le projet de loi recentre le système de santé sur les soins de proximité et engage le "virage ambulatoire".

La vraie révolution, ce sera le parcours de santé qui placera le patient au centre du système.

Les professionnels des soins primaires de 1er recours sont au cœur de ces évolutions.





Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé

Des "communautés professionnelles territoriales de santé" piloteront des projets médicaux de territoires pour faciliter et mieux organiser les parcours des patients.

Cette nouvelle structuration territoriale impactera au moins cinq domaines : les soins de proximité, la permanence des soins, la prévention, la santé mentale et l'accès aux soins des personnes handicapées.





Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé

Concrètement, les acteurs locaux de santé volontaires s'engageront par un contrat pour organiser l'offre et agir localement.

Pour soutenir cette démarche, le rôle des agences régionales de santé (ARS) sera renforcé. La collaboration et la vigilance des URPS en sera le nécessaire corollaire.





Innovover pour garantir la pérennité de notre système de santé

- Pour qu'à chaque étape de la prise en charge, les professionnels et les patients aient accès à l'ensemble de l'information médicale.
- L'accès aux données de Santé devient un enjeu majeur, et l'Article 47 de la Loi porterait sérieusement atteinte au secret médical.
- Cette Loi de Santé relance le Dossier Médical Partagé.





Innovover pour garantir la pérennité de notre système de santé

- Ce DMP sera librement accessible par le patient, à tout moment.
- Le développement des parcours conduira à une évolution progressive et négociée des modes de rémunération des professionnels de santé.





Innovover pour garantir la pérennité de notre système de santé

La plateforme d'appui et de coordination, inspirée par l'expérimentation mise en œuvre par l'URML de Franche-Comté, entre dans ce cadre.

Le médecin traitant sera le lien indispensable dans cette médecine de parcours.





Renforcer l'efficacité des des politiques publiques et la démocratie sanitaire

- Enfin, la loi crée de nouveaux droits pour les patients.
- Elle améliore l'information et l'orientation des usagers dans le système de santé.
- Permet aux patients de se défendre collectivement face à certains préjudices subis dans le domaine sanitaire (action de groupe).





Renforcer l'efficacité des des politiques publiques et la démocratie sanitaire

- Don d'organes : un nouveau principe : le « consentement présumé ».
- La loi dispose que "ce prélèvement peut être pratiqué dès lors que la personne n'a pas fait connaitre, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement".
- Vous êtes donc considéré comme consentant si vous n'avez pas manifesté votre opposition et il en découle la création du Registre National du Refus.





Renforcer l'efficacité des des politiques publiques et la démocratie sanitaire

- La Contraception d'urgence sera rendue plus accessible aux mineures.
- En matière d'Interruption volontaire de Grossesse, le délai de réflexion de 7 jours sera vraisemblablement supprimé.
- Les Médecins des Centres de Santé pourront pratiquer des IVG instrumentales.
- Les IVG Médicamenteuses pourront être réalisées par les Sages-femmes.





Renforcer l'efficacité des des politiques publiques et la démocratie sanitaire

Le service territorial de santé au Public sera rendu plus lisible et plus accessible dans les territoires.





Les Mesures de simplification et d'harmonisation

- Le droit à l'oubli : un amendement du Gouvernement instaure un « droit à l'oubli ».
- Qui va permettre aux anciens malades du cancer notamment de contracter un emprunt et d'accéder à la propriété, sans avoir à mentionner leur ancienne maladie.





Les Mesures de simplification et d'harmonisation

Faire évoluer les métiers de Santé :

De nouveaux Métiers: Infirmier Clinicien

De nouvelles Missions : Vaccination par le Pharmacien
(Semble abandonné)






Le texte définitif de la Loi devait être adopté par l'Assemblée Nationale hier (17/11/2015).

La Loi a été voté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale le 14 Avril 2015.

Le Sénat s'est prononcé le 6 Octobre 2015, amputant le texte de plusieurs de ses mesures emblématiques.



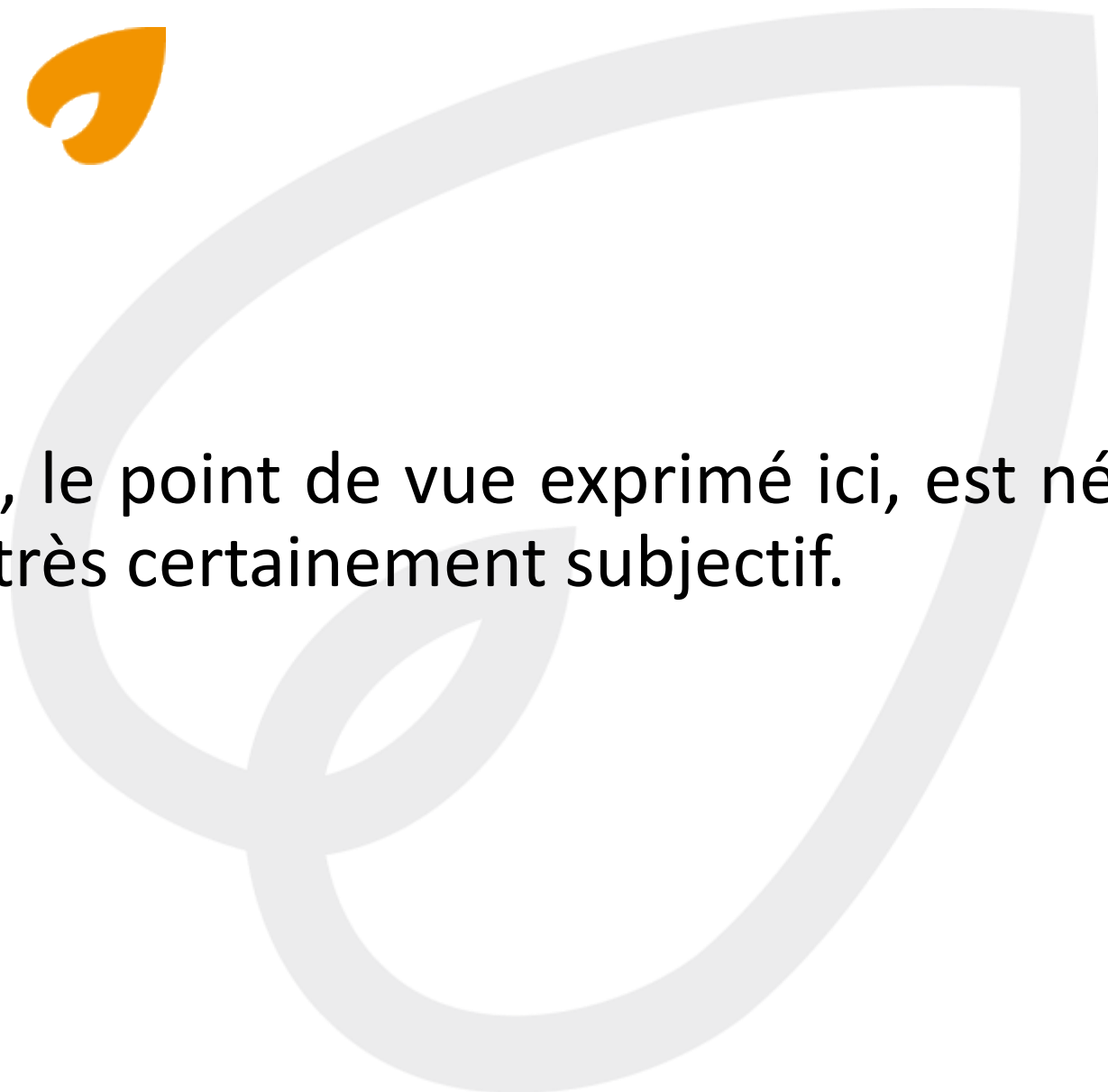


Les circonstances ont imposé un renvoi probablement au 20 Novembre 2015.

L'ambition de cette Loi est de « transformer le quotidien de millions de Français. Elle changera le rapport des Français à leur santé, leur apportera les moyens de se prémunir et de se protéger » (Marisol Touraine).

Elle changera aussi le quotidien des professionnels de santé.





Bien entendu, le point de vue exprimé ici, est nécessairement elliptique, et très certainement subjectif.





Merci de votre attention